

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

59335

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016126

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2528 Société : R.A.M

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

CHATOUI Bouchta Date de naissance : 01.01.1948

Adresse :

INARA quartier Dr El Khair Rue 8 N° 9Tél. : 06.04.80.52.07 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : Mer 20/04/2021Nom et prénom du malade : Mohamed Fakir Age :
62 ans

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint EnfantNature de la maladie : Symptôme grippe + bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben AbdellahLe : 12/04/2021Signature de l'adhérent(e) : PS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/01/2021	Consultation	1	150,00 DH	Dr. Bouchaib El Aïn Résidence Casablanca Ain Chok-Casablanca App. 2 1er étage GSM: 061-95-72-89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Hopital MED SEKKAR - Casablanca Rue 300, N° 98 - Ain Chock Tél: 05.22.21.73.66	10/12/2021	517,20 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

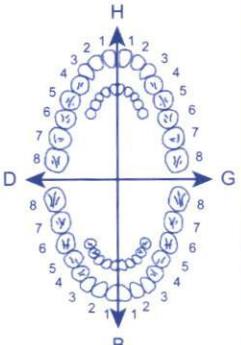
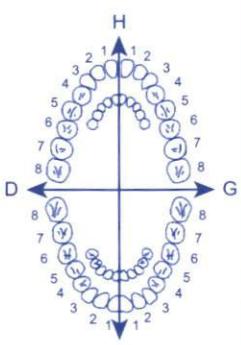
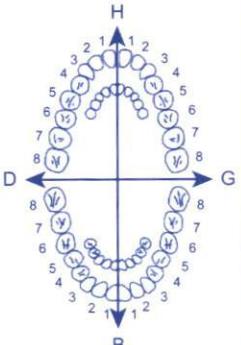
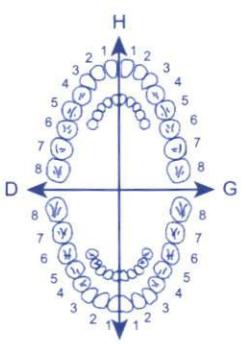
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Bouchaib DYANI

MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE
ELECTROCARDIOGRAMME
CIRCONCISION

Bd Dakhla - Résidence Espace Chrifa
Imm. A - Appt. N° 2 - 1er Etage
Hay Chrifa - Ain Chock - Casablanca
Tél. : 05.22.50.70.22 - GSM : 06.61.95.72.88

Résidence Avec Ascenseur

الدكتور بوشنبه الدين

الطب العام
الفحص بالصدري
تخطيط القلب
ختانة الأطفال

شارع الداخلة - إقامة فضاء الشريفة - عمارة A - الشقة رقم 2
الطابق الأول . حي الشريفة . عين الشق . الدار البيضاء
الهاتف : 06.61.95.72.88 . المحمول : 05.22.50.70.22

إقامة بالمصعد

E-mail : dr.dryani@gmail.com

Casablanca, le 21/02/21 الدار البيضاء في

Nom & Prénom : Mr Chaton Beldha

LOT	192855	LOT	201173
EXP	12 23	EXP	04 24
PPV	141.20 DH	PPV	141.20 DH

n Cefotil 500 mg
141.20 DH apx 21g on ait 10g

135.00 q. EVOK 500 mg 10g
: 20200 PER: 04/2023
PPV: 135,00 DH

ALIAOU MED MOLLAIMED
PHARMACIE RAY ABDELLAH
Rue 300, N° 98, Ain Chock
Hôpital Méd Sékka, Casablanca
Tél: 05.22.21.73.64

Lot:
À consommer
avant le:
PPC: 79,00 DH

200578

10/2023

79.00

Apil KO du lle

21.00

Febrek adu lle

PHARMED LOT : 1267
UT.AV : 05-23
PPV : 21DH00

376.20
+ 141.20
518.40

Docteur Bouchaib DYANI
Médecine Générale
Bd Dakhla Résidence Espace
Chrifa, Im A - Appt. 2 1er étage
Hay Chrifa-Ain Chok-Casablanca
Tél. : 05.22.50.70.22 - GSM: 06.61.95.72.88

EN CAS D'URGENCE DE 8H A 20H APPELER 05 22 50 70 22 - APRÈS 20H APPELER LE 06 61 95 72 88